



FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Support et Finance du 24 janvier 2024

Information sur le projet de transfert des activités IT & Services France de GPS vers Buyin

La direction GPS a présenté son projet de transfert des activités IT & Services France de GPS vers Buyin. L'entreprise nous précise que l'objectif annoncé est d'avoir des leviers de mutualisation sur l'ensemble des achats IT, ce qui, selon elle, permettrait une projection de 6% d'économies supplémentaires au bout de 24 mois (à effectif complet). Deux équipes achat des services informatiques de GPS (20 personnes) sont concernées par ce transfert qui va s'effectuer sur la base du volontariat avec un an de droit de retour chez Orange SA.

Les élus du CSEE ont mandaté la CSSCT Finance, en la personne de sa rapporteure, Madame Nadia Pakdaman (CFDT) ainsi que la Commission Economique du CSEE pour étudier le projet.

Par ailleurs, ils ont voté à l'unanimité une résolution demandant aux membres du CSEE d'appuyer la demande des organisations syndicales pour faire une négociation sur le sujet.

(plus d'infos dans documents)

Informations sur le projet de transfert des activités IT à Services France de GPS vers Baylis

La direction GPS a confié son projet de transfert des activités IT à Services France de GPS vers Baylis. L'entreprise sous contrat que l'objectif avoué est d'écarter des leviers de mutualisation sur l'ensemble des activités IT, ce qui selon elle, permettrait une projection de 88 économies supplémentaires au total de 34 mois (à effet complet). Deux équipes avant des services informatiques de GPS (20 personnes) sont concernées par ce transfert qui va s'effectuer sur la base du volontariat avec un droit de refus chez Orange SA.

Les élus de CSEE ont mandaté le CSECF France, en la personne de sa représentante, Nadine Nello-Paideman (CFDT) ainsi que la Commission Economique du CSECF pour étudier le projet. Par ailleurs, il est prévu d'organiser une réunion demandant aux membres du CSECF-Classement lesdites des organisations candidates pour faire une négociation sur le sujet.

Le CSECF accorde, en raison, ses revendications:

- Droit de l'information et/ou au CSE des précédentes règles de transfert (BDO vers Baylis)
- Communication collective et individuelle vers chaque salarié concerné avec le DRH GPS, le DRH de la Direction Baylis des « services IT », etc.)
- Identification des besoins de chaque salarié et apport de réponses adaptées à chaque situation (formations anglaises, etc.)
- **Assurer l'indisponibilité du Compte Personnel de Formation et possibilité de formations en anglais en immersion.**
- **Extension du droit de refus pour tous, à l'appui sur le droit au refus des fonctionnaires, au minimum de cinq ans au lieu de six ans proposés, car il s'agit d'un service essentiel.**
- Accès direct à l'expertise HR pour les DSI afin d'être informés sur les possibilités de dérogation, impacts d'une dérogation sur le contrat, etc.)
- Mise en place d'un comité de suivi pour les salariés de GPS qui refusent le transfert ou qui revendiquent chez Orange durant la période de droit de refus.
- Transparence sur les postes proposés et politiques de la priorité des salariés de GPS sur ces postes.
- Maintien du bénéfice de la 600 Orange SA et prime **salariale au minimum de 6 mois bruts**, pour chaque salarié transféré, au lieu des 3 mois proposés.
- Entretien avec le DRH Orange pour phase de contact et négociation salariale.
- Conservation de l'accès en cas de mouvement Orange-Baylis inversement.
- Maintien de la CFDT pour le suivi des GPS et de la charge de travail des salariés.

En outre, de cause, pour le CSECF, l'application de l'accord GPS Baylis nous semble être un minimum.

En outre, le CSECF a d'ores et déjà obtenu au 7 mois de salaire global comme prime de départ. Par ailleurs, nous nous soucions que toutes les questions posées par les salariés trouvent une réponse dans le délai de la Direction.

Documents

[FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Support et Finance du 24 janvier 2024](#)